

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Mercredi 6 mai 2020 à 17H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Michel Rochet, Philippe Brochet, Etienne Rougeaux, Henri Alixant, Jean Charles Koehren Bernard Fraizier Christine Guyot, Henri Ogier, Jean Thery. Virginie Pate

Présents en audioconférence

Alain Bigueur

Excusés

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Plan de déconfinement

Point sur les aides économiques

Accueil des enfants de Santans à la rentrée 2020

Acquisitions de terrains pour la construction du réservoir de Vaudrey

Groupe scolaire de Chamblay

Divers

1. Plan de déconfinement

Un plan déconfinement a été élaboré pour l'ensemble des services de la communauté de communes. Il est valable pour la première phase du déconfinement, soit jusqu'au 2 juin 2020. Il sera ensuite amendé le cas échéant.

La ligne générale est cohérente : tout le monde reprend en présentiel, l'ensemble des locaux permettant le respect des gestes barrières. Subsistent quelques exceptions, notamment pour les agents enceinte mais aussi pour les agents qui ont des enfants en bas âge et non scolarisés. Ces agents pourront continuer le télétravail.

Un protocole général a été établi avec des spécificités sur certains services

- Pour la microcrèche

La directrice a élaboré un protocole. Les parents ne sont plus autorisés à rentrer dans les locaux

- Pour les ALSH

A ce jour, les écoles de Villers, la Vieille Loye et Montbarrey ainsi que Belmont n'ouvriront pas.

La commune de la Vieille Loye assurera l'accueil sur le temps scolaire via son ATSEM et / ou ses agents municipaux. De ce fait l'accueil périscolaire sera assuré.

Le dispositif mis en œuvre prévoit

- Une ouverture de 3 sites à la journée pour les enfants non scolarisés sur Mont sous Vaudrey La Loye et Mouchard, compris les 11 et 12 mai ;
- Une ouverture des 10 accueils périscolaires si les écoles sont ouvertes à compter du 14 mai ;

Sur le plan pratique, les accueils accueilleront 10 enfants maximum par ALSH. Priorité sera donnée aux enfants de soignants et autres professions ciblées par le gouvernement. Les gouters seront proposés par la CCVA sauf si les parents souhaitent le fournir.

Dans un premier temps, les accueils sont réservés aux familles dont les 2 parents travaillent.

En fonction des demandes, on pourra envisager d'ouvrir des accueils à la journée sur d'autres ALSH. Dans ce cas, il sera demandé aux mairies de mettre à disposition du personnel pour assurer les temps scolaires, notamment sur les communes dont les écoles n'ouvrent pas. Sur Villers Farlay, le maire refusant la mise à disposition de ses ATSEM et l'utilisation de l'accueil de loisirs, les enfants non scolarisés ne seront pas accueillis. Le risque est de voir l'effectif de l'accueil à la journée sur Mouchard trop conséquent.

L'école et l'accueil de loisirs doivent être liés. Les enfants accueillis en priorité seront les enfants scolarisés.

- Médiathèques

Le personnel reprend le 11 mai. L'ouverture au public se fera à compter du 26 mai sous la forme de drive.

Pour le portage à domicile, il est proposé d'élargir aux personnes de plus de 65 ans qui vont rester confinées. Les équipes se mobiliseront pour définir les modalités d'accueil précisément.

La mobilisation des bénévoles doit être envisagée également.

Le bureau souhaite communiquer sur les solutions apportées par la communauté de communes via communiqué de presse, film Juraweb.

A l'unanimité, le bureau :

- Valide la reprise de travail en présentiel pour tous le 11 mai 2020, sauf exceptions telles que définies ci-avant (agents enceinte ou avec enfants en bas âge) ;
- Valide le projet de protocole de déconfinement ;
- Valide le fait que les 3 journées de carence ne seront pas appliquées aux familles à la microcrèche ;
- Valide la reprise des temps périscolaires payants à compter du 11 mai 2020 ;
- Valide le fait que le temps d'accueil assuré sur le temps scolaire ne sera pas facturé aux familles ;

2. Point sur les aides économiques

La stratégie de l'Etat en matière économique repose sur 4 orientations :

- Le Fonds de solidarité avec 2 volets ;
- Le prêt BPI ;
- Le chômage partiel ;
- La prise de capital par l'Etat dans grandes entreprises ;

Sur le fonds de solidarité, la région proposait de la compléter avec un financement Région / EPCI. Le bureau a délibéré en ce sens lors de sa dernière séance. L'Etat a modifié les conditions d'accès au second volet, ce qui rend éligibles les publics initialement ciblés par le fonds Région EPCI. Ainsi, le fonds Région EPCI n'a plus lieu d'être.

En parallèle, Initiative Dole Territoire a contacté la communauté de communes pour participer à un fonds d'aides remboursables sur le territoire. Le fonds est aujourd'hui alimenté par le Grand Dole et Jura Nord, et l'aide apportée est au maximum de 10 000€. Des entreprises du Val d'Amour ont sollicité cette aide, et initiative dole territoire nous propose d'y participer. Sans l'abondement du Val d'Amour, les entreprises du territoire n'y seraient pas éligibles.

Il est proposé de participer à ce fonds à hauteur de 4 € par habitant, comme les autres intercommunalités du bassin. Ce fonds permettra de financer des entreprises locales.

Par ailleurs, s'agissant d'un fonds d'aide remboursable, il restera mobilisable dans le temps

Le bureau à l'unanimité valide la contribution au fonds d'aide remboursable à hauteur de 4€ par habitant.

3. Accueils de loisirs suite à scission de RPI

Suite à la création du RPI sur les 9 communes du groupe scolaire de Chamblay à compter de la rentrée de septembre 2020, la municipalité de Santans aura vraisemblablement une classe unique pour environ 15 enfants.

Compte tenu du faible nombre d'enfants et des possibilités d'accueil, le bureau à l'unanimité :

- Valide l'accueil des enfants de la commune de Santans sur le périscolaire de La Vieille Loye matins, midis et soirs à compter de septembre 2020 ;
- Valide le fait que la prise en charge éventuelle des coûts transport sera à la charge de la commune.

Un courrier sera transmis en ce sens à la municipalité de Santans.

4. Acquisitions de terrains pour réservoir de Vaudrey

Suite au redécoupage cadastral effectué par ABCD, le bureau valide à l'unanimité l'acquisition de parcelles suivantes pour la construction du château d'eau de Vaudrey :

- 546 F 765 pour 2a 02ca
- 546 F 767 pour 24ca
- 546 F 769 pour 1a 63ca
- 546 F 771 pour 1a 90ca

5. Groupe scolaire de Chamblay

Le bureau prend acte des défaillances répétées de l'architecte du groupe scolaire, et valide le fait de lui retirer son mandat de maître d'œuvre, du fait de graves manquements depuis plusieurs mois. Un appui juridique sera sollicité pour accompagner cette démarche.

6. Divers

Demande d'aide exceptionnelle

L'AAP de Mont sous Vaudrey a subi une grosse baisse du nombre d'heures d'intervention et sollicite une subvention exceptionnelle. Le bureau souhaite avoir un état financier de l'association. Une rencontre sera organisée avec Virginie Pate et un technicien de la CCVA.

Culture

Le Little Town est annulé.

Assainissement

Le bureau est informé que le prêt prévu initialement au budget assainissement sera mobilisé rapidement compte tenu de l'augmentation actuelle des taux.

Financement DETR

La DETR est attribuée sur le projet de la voie Grévy.

Cellule locale d'appui à l'isolement

L'Etat souhaite que les EPCI soient mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de cette cellule. Une réunion est prévue en sous-préfecture le 7 mai.

Location maison de santé

Chacun va subir les effets de la crise, et ne souhaite pas qu'il y ait de remise de loyers ou de charges qui par ailleurs seraient considérées comme des aides directes. Le bureau valide néanmoins la possibilité de solliciter des étalements de paiements.

Terrain ZA des prés bernard

Un tarif de vente sera proposé à Pascal Protet pour la dernière parcelle des Prés Bernard.

La séance est levée à 20H30.

Le Président

Michel Rochet